



Editorial

Croissance et équilibre



La Commune de Val-de-Ruz a de nouveau enregistré une croissance de sa population en 2020. Elle compte plus de 17'000 personnes sur son territoire.

Les atouts de la région ne sont pas trop difficiles à identifier. Un cadre bucolique qui reste proche des agglomérations et des axes de circulation, des villages accueillants qui offrent une vie sociale et sportive dynamique, et sans aucun doute la possibilité d'accéder à la propriété de son logement à des prix raisonnables.

Un tableau à première vue idyllique qui recouvre des enjeux bien réels. Les infrastructures communales, bien sûr, doivent s'adapter aux besoins croissants d'une population plus nombreuse: écoles, accueil parascolaire, transports publics, réseau d'eau, voirie, déchèteries et autres services sont appelés à répondre à une demande toujours plus forte.

L'équilibre entre le nombre d'emplois et celui des habitantes et habitants est une préoccupation majeure des Autorités. Pour deux personnes qui vivent en Suisse, on compte environ un emploi. Pour Val-de-Ruz, il faudrait donc un peu plus de 8'500 emplois pour offrir à la population la possibilité de travailler sur place.

Or, les estimations les plus récentes ne font état que de 7'000 emplois dans notre commune. Même si toutes ces places de travail étaient occupées par des Vaudruziennes et Vaudruziens, ce sont au minimum 1'500 personnes qui n'auraient d'autre choix que de travailler à l'extérieur, générant bien malgré elles un trafic pendulaire notable.

Le plan d'aménagement que les Autorités sont en train d'élaborer doit tenir compte de cette réalité et prévoir des surfaces suffisantes pour permettre le développement et l'implantation d'entreprises. Il n'est en effet pas réaliste d'imaginer que 1'500 emplois vont trouver place dans les centres de nos villages.

Choisir les lieux les plus adéquats, s'assurer de l'intégration des projets dans leur environnement et attirer des activités tournées vers l'avenir, tels sont les enjeux du développement économique de Val-de-Ruz.

Roby Tschopp, conseiller communal

Zones réservées

Le territoire de Val-de-Ruz fait l'objet de deux zones réservées de la compétence des Autorités communales. La première concerne spécifiquement le village des Geneveys-sur-Coffrane (elle était déjà en vigueur lors de la fusion des communes) et la seconde a été établie en vue de garantir le redimensionnement de la zone d'habitations, conformément à la clé de répartition déterminée au niveau cantonal. La zone réservée des Geneveys-sur-Coffrane a été instaurée par les anciennes Autorités en vue de réviser leur plan d'aménagement local, considéré comme surdimensionné dans sa zone à bâtir par le Canton. Elle est restée en vigueur lors de la fusion des communes et participe aujourd'hui à garantir le potentiel de redimensionnement des zones d'habitations. Dans l'optique de formaliser son propre plan d'aménagement, la Commune de Val-de-Ruz souhaite prolonger cette zone réservée pour une ultime période de cinq ans.

Concernant la zone réservée de Val-de-Ruz, à la suite de son adoption par les citoyens lors de la votation populaire du 19 mai 2019, elle a été mise à l'enquête publique du 7 juin au 8 juillet 2019. Elle a suscité 24 oppositions. Fidèle à sa ligne de conduite exposée durant la campagne référendaire, le Conseil communal a reçu chaque opposant en vue d'étudier les arguments et les faits. A l'issue de ce travail, l'Exécutif estime qu'il peut légalement entrer en matière sur six oppositions. C'est pour cette raison qu'il souhaite présenter au Conseil général sa modification partielle du plan de la zone réservée de Val-de-Ruz.

Les mesures sanitaires dues à la Covid-19 étant toujours d'actualité, le processus d'information à la population se déroulera sous forme de «foire aux questions - FAQ». Les documents relatifs aux deux objets pourront être consultés sur le site internet communal du 8 au 26 mars 2021. Un lien sur la page d'accueil permettra d'accéder directement à la page d'information.

Les questions devront parvenir à la Commune **jusqu'au 26 mars 2021** au plus tard, via l'adresse électronique amenagement.val-de-ruz@ne.ch. Les réponses seront publiées au fur et à mesure sur la page dédiée qui sera désactivée au début du mois d'avril 2021.

La mise à l'enquête publique des plans est subordonnée à l'acceptation des deux objets par le Conseil général.

Prochaine séance du Législatif

Le Conseil général est convoqué **lundi 22 février 2021 à 19h30** à La Rebatte, à Chézaré-Saint-Martin.

En raison de la crise sanitaire, cette séance se déroulera en huis clos partiel, à savoir avec la seule présence des médias.

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Appel
- 2) Adoption des procès-verbaux des séances des 23 novembre 2020 et 14 décembre 2020
- 3) Communications de la présidente
- 4) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 465'000 relative à la rénovation de l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier
- 5) Demande d'un crédit-cadre sur trois ans de CHF 940'000 pour la mise en conformité LHand des arrêts de bus
- 6) Réponse au postulat PO19.001 «Agir contre le littering au niveau communal»
- 7) Motions et propositions
- 8) Résolutions, interpellations et questions
- 9) Communications du Conseil communal

Feux de végétation et de forêt

La région de défense incendie et de secours de Val-de-Ruz s'est vu attribuer récemment une mission de renfort cantonal par la strate opérationnelle des sapeurs-pompiers neuchâtelois ainsi que par l'organe politique de référence en matière de lutte contre le feu. La mission attribuée concerne le domaine des feux de végétation et de forêt.

Un concept opérationnel a été établi pour le canton de Neuchâtel, en conséquence des évolutions climatiques et à la suite d'un retour d'expérience concernant un événement qui s'est déroulé à la frontière des cantons de Neuchâtel et de Berne en 2018. Un groupe de spécialistes d'une trentaine de personnes, issu de l'effectif du service de défense contre les incendies et les éléments naturels, se formera de manière spécifique en ce début d'année 2021 pour être à même d'intervenir en différents lieux du territoire neuchâtelois.

Un véhicule dédié sera stationné sur le site de la caserne de Fontainemelon. Différents lots de matériel l'équiperont. Cet engin est appelé à se déplacer sur l'entier du territoire cantonal dans le cadre d'une demande de renfort en provenance d'une autre région de défense contre les incendies et de secours. La mise en opération du concept est prévue pour la fin du mois de mars 2021, à l'aube des premières périodes printanières avec faible pluviométrie.



Fermeture des guichets

En raison d'un test préparatoire à l'échelon cantonal des opérations de dépouillement des prochaines élections cantonales, tous les guichets de l'administration communale seront fermés le **mercredi 24 février 2021 à partir de midi**.

Réouverture jeudi 25 février selon les horaires habituels.

Recensement de la population 2020

Une progression de 137 habitants est constatée lors du recensement annuel de la population au 31 décembre 2020. Cette augmentation correspond à l'évolution observée ces dernières années, 2019 faisant exception avec un solde positif de 19 unités.

La Commune accueillait 17'146 habitants à fin 2020, soit une augmentation de 0,81% depuis le 1^{er} janvier. Ceci est dû tant au solde positif du mouvement naturel de la population +55 (173 naissances contre 118 décès) qu'aux mouvements migratoires +82 (1'110 arrivées contre 1'028 départs).

Cette progression s'inscrit quelque peu à contre-courant de la tendance connue dans d'autres grandes communes du canton.

L'évolution démographique observée à Val-de-Ruz semble couronner les efforts déployés par les Autorités afin d'offrir un cadre de vie agréable, adapté aux besoins de la population, proche de la nature ainsi qu'une vie sociale riche, répondant aux attentes d'une population familiale en quête d'une certaine qualité de vie.

Le Conseil communal se réjouit que Val-de-Ruz poursuive sa croissance, malgré le fait que cela ait généré de gros investissements ces dernières années, en particulier dans les domaines scolaire et parascolaire.

Parking des Gollières

La mise en fonction des bus de substitution dans le cadre des travaux de rénovation de la ligne CFF La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel nécessite la mise à disposition du parking des Gollières aux Hauts-Geneveys pour le stationnement des bus précités. Dès lors, par décision temporaire du service des ponts et chaussées, le stationnement est interdit sur l'entier du parking excepté pour les bus de substitution et les véhicules avec vignette des chauffeurs de ces bus, cela durant la période qui s'étend du 1^{er} mars à la fin du mois d'octobre 2021.

L'accès aux bennes de l'écopoint situées à l'arrière de ce parking est assuré en tout temps.

Durant les week-ends, les bus de substitution seront déplacés, dans la mesure des possibilités, afin de permettre le stationnement de véhicules privés sur le parking pour les activités de loisirs. Il y aura lieu de se référer aux instructions sur les panneaux installés à l'entrée dudit parking.

Interruption totale de la ligne CFF

Du 1^{er} mars au 31 octobre 2021, la circulation ferroviaire sera totalement interrompue entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, de nuit comme de jour, cela afin de permettre l'assainissement minimal de l'infrastructure ferroviaire.

Durant cette période, tout le trafic à destination et au départ des gares des Geneveys-sur-Coffrane et des Hauts-Geneveys sera pris en charge par des bus régionaux. Comme c'est déjà le cas actuellement pour le trafic de soirée, la ligne 120 est prolongée au-delà de Chambrelin jusqu'à Rochefort et Les Geneveys-sur-Coffrane. En outre, des bus régionaux effectuent la navette Neuchâtel – Les Geneveys-sur-Coffrane – Les Hauts-Geneveys – La Chaux-de-Fonds, avec des horaires différents de ceux du train.

Afin de conserver les correspondances, les horaires des lignes 422, 423 et 424 sont modifiés en conséquence. La ligne 421 conserve quant à elle ses horaires actuels, ce qui pourra péjorer les correspondances avec les Montagnes.

Il est recommandé à tous les utilisateurs des transports publics de soigneusement vérifier les nouveaux horaires avant de se déplacer. Les renseignements d'horaire sur le site des CFF font foi dans cette perspective.

Renseignements utiles: www.cff.ch/travaux-neuchatel.



En SnowBUS jusqu'à fin mars

Le SnowBUS à destination des Bugnenets-Savagnières circule tous les jours durant les relâches de mars, puis les samedis et dimanches jusqu'au 31 mars 2021, pour autant que les téléskis soient en service.

Un hiver comme il n'y en avait plus depuis longtemps réjouit les adeptes des pentes enneigées. Cela tombe bien: les bus de la ligne 425 Neuchâtel - Savagnières, mieux connue sous la dénomination «SnowBUS», sont en service jusqu'au 31 mars 2021. Ils circulent tous les jours pendant la semaine de relâches, du 1^{er} au 7 mars, ainsi que les mercredis, les samedis et les dimanches durant la période scolaire. Attention, il faut que les «grandes» remontées mécaniques de la station des Bugnenets-Savagnières soient ouvertes.

Le SnowBUS part de Neuchâtel, place Pury, via la Gare, Savagnier et Villiers (correspondance avec la ligne 422) jusqu'aux Bugnenets-Savagnières et la Maison Chasseral, en desservant la station du Crêt-du-Puy.

Les tarifs Onde Verte s'appliquent, y compris la reconnaissance des divers types d'abonnements. Les élèves des écoles de ski ainsi que les personnes en possession d'un abonnement aux remontées mécaniques circulent gratuitement.

Renseignements détaillés:
www.transn.ch/voyageurs/loisirs/offres/snowbus/
www.chasseral-snow.ch/

Le chiffre du mois

163

C'est en francs la baisse moyenne d'impôt par contribuable de Val-de-Ruz entre les années 2014 et 2019. En d'autres termes, chaque contribuable payait en moyenne CHF 3'246 d'impôts en 2014 et ne versait plus que CHF 3'083 en 2019.

Ce chiffre est également à comparer au nombre de contribuables de la Commune durant cette même période. Elle en comptait 10'540 à fin 2014, contre 11'457 à fin 2019, soit une augmentation de 917 contribuables. En résumé, l'augmentation des contribuables à Val-de-Ruz ne signifie pas une augmentation des recettes fiscales dans une même proportion.

Accueil parascolaire

Les inscriptions dans les structures d'accueil communales pour l'année scolaire 2021-2022 sont ouvertes dès aujourd'hui et cela **jusqu'au 10 mars 2021**. Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin
- La Fontaine Enchantée à Fontaines
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys
- La Bornicantine à Fontainemelon
- Le PasSage à Cernier
- Le Côtillon à Vilars
- La Table de Midi aux Geneveys-sur-Coffrane, à Dombresson et à Cernier.

Plusieurs structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent également de nombreuses places d'accueil dans plusieurs villages.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal ou auprès de l'unité administrative de l'accueil pré et parascolaire, rue de l'Epervier 6 à Cernier ou au 032 886 56 34.



www.val-de-ruz.ch